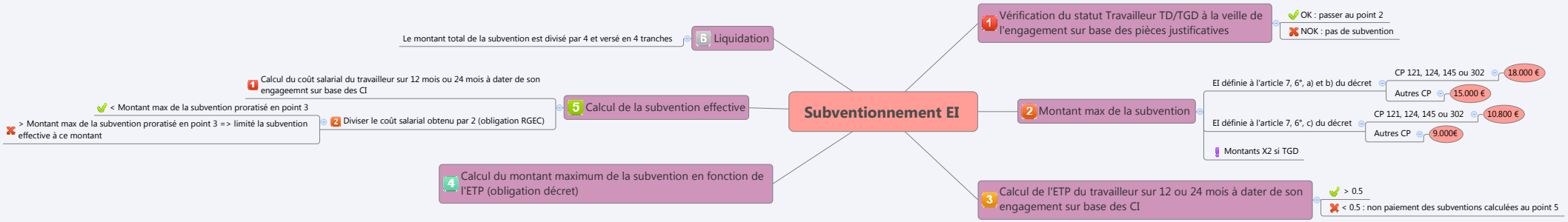
Subventionnement EI
1 Vérification du statut Travailleur TD/TGD à la veille de l'engagement sur base des pièces justificatives
OK : passer au point 2
NOK : pas de subvention
2 Montant max de la subvention
EI définie à l'article 7, 6°, a) et b) du décret
CP 121, 124, 145 ou 302
18.000 €
Autres CP
15.000 €
EI définie à l'article 7, 6°, c) du décret
CP 121, 124, 145 ou 302
10.800 €
Autres CP
9.000€
Montants X2 si TGD
3 Calcul de l'ETP du travailleur sur 12 ou 24 mois à dater de son engagement sur base des CI
> 0.5
< 0.5 : non paiement des subventions calculées au point 5
4 Calcul du montant maximum de la subvention en fonction de l'ETP (obligation décret)
5 Calcul de la subvention effective
1 Calcul du coût salarial du travailleur sur 12 mois ou 24 mois à dater de son engageemnt sur base des CI
2 Diviser le coût salarial obtenu par 2 (obligation RGEC)
< Montant max de la subvention proratisé en point 3
> Montant max de la subvention proratisé en point 3 => limité la subvention effective à ce montant
6 Liquidation
Le montant total de la subvention est divisé par 4 et versé en 4 tranches